BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
BREVET DES MÉTIERS D'ART
SESSION 2021

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 02 h 00 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, enseignement moral et civique, géographie.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
Première partie **Histoire (sujets d'étude)** **9 points** **ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE** **ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE**	1/11 et 2/11 3/11 4/11
Deuxième partie **Enseignement Moral et Civique** **4 points**	5/11 et 6/11
Troisième partie **Géographie (situations)** **7 points**	7/11 à 11/11

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Histoire (sujets d'étude)
(9 points)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

<u>Sujet 1</u> : L'idée d'Europe au XXème siècle

- *Repérez dans le temps et dans l'espace* ***(3 points)***

1) Complétez le tableau en **ANNEXE 1**, à l'aide des éléments suivants :

   Traité de Paris - Traité de Maastricht - Traité de Rome
   1957 – 1951 – 1992

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme* ***(6 points)***

2) Quels sont pour « les pères de l'Europe » les principaux objectifs de la construction européenne ?

3) À quels défis est confrontée l'Union européenne au début des années 1990 ?

OU

<u>Sujet 2</u> : Le monde depuis le tournant des années 90

- *Repérer dans le temps et dans l'espace* ***(3 points)***

1) Associez l'événement à la date correspondante dans l'**ANNEXE 2**.

2) Nommez le dirigeant soviétique et le dirigeant américain au pouvoir en 1990.

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme* ***(6 points)***

3) Donnez une définition des termes suivants :

   - Génocide
   - Terrorisme

4) Racontez en 3 à 5 lignes minimum l'effondrement du modèle soviétique au tournant des années 1990.

ANNEXE 1 (à compléter)

À RENDRE AVEC LA COPIE

<u>Sujet 1</u> : L'idée d'Europe au XXème siècle

1) Complétez le tableau ci-dessous à l'aide des éléments suivants :

   Traité de Paris - Traité de Maastricht - Traité de Rome
   1957 – 1951 – 1992

Nom du traité	Année	Création de ...
.....	.....	L'**U**nion **E**uropéenne
.....	.....	La **C**ommunauté **É**conomique **E**uropéenne
.....	.....	La **C**ommunauté **É**conomique du **C**harbon et de l'**A**cier

ANNEXE 2 (à compléter)

À RENDRE AVEC LA COPIE

<u>Sujet 2</u> : Le monde depuis le tournant des années 90

1) Associez l'événement à la date correspondante.

La chute du mur de Berlin	●	● Le 5 mars 1998
Début du génocide au Rwanda	●	● Le 11 septembre 2001
Les attentats du World Trade Center	●	● Le 9 novembre 1989
Le début de la guerre du Kosovo	●	● Le 7 avril 1994

Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Sujet : Pluralisme des croyances et laïcité

DOCUMENT 1 : Extrait de la Loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

- Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

- Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3. [...]

Source : Legifrance.

DOCUMENT 2 : Les aumôniers[1] en milieu pénitentiaire.

Il existe donc depuis 1905, une aumônerie des prisons pour toutes les religions, à savoir les catholiques, mais aussi les protestants et les juifs. Aujourd'hui, on compte 700 aumôniers catholiques, 350 protestants, 270 musulmans, 50 juifs, et 50 orthodoxes.

Ils ont un rôle important et reconnu d'ailleurs par le personnel pénitencier. Le code de procédure pénale leur donne un certain pouvoir : ils n'ont pas de devoir de réserve, tout prisonnier qui en fait la demande doit pouvoir avoir la visite de l'aumônier, même s'il est en quartier d'isolement ; les aumôniers ont les clés des cellules, et peuvent voir les prisonniers seuls, sans accompagnement. C'est un acte gratuit, qui n'apporte rien au dossier du détenu, et d'ailleurs, l'aumônier ignore tout de son dossier judiciaire. [...]

Le paradoxe, c'est que le taux de pratique religieuse est bien plus élevé en prison qu'en liberté : sans doute un temps où les détenus sont contents d'avoir quelques visites, des discussions, où ils peuvent aussi se confier, [...].

Les prisons sont obligées de rendre possible l'organisation de célébration du culte une fois par semaine.

[1] aumônier : personne chargée d'assurer un culte religieux dans un établissement public : hôpital, prison, internat ou caserne.

Source : extrait de la chronique radio d'Isabelle de Gaulmyn, France inter, 13 mai 2017. www.franceinter.fr

<u>QUESTIONS</u> :

1) Proposez une définition de la laïcité. **(DOCUMENT 1)**

2) Reproduisez sur votre copie le tableau ci-dessous et complétez-le en relevant des éléments du texte. **(DOCUMENT 2)**

Devoir des établissements pénitentiaires	
Droits des détenus	

3) À l'aide des documents et de vos connaissances, expliquez la présence d'aumôniers en milieu pénitentiaire. **(DOCUMENTS 1 et 2)**

Troisième partie : Géographie (situations)
(7 points)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Compétences mises en œuvre

- Repérer la situation étudiée dans l'espace.
- Mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme de géographie.
- Exploiter des documents pour analyser une situation géographique.

Sujet 1 : Paris, ville mondiale

DOCUMENT : Extrait d'un article paru dans Madame Figaro : « Fashion Week, FIAC, Station F… Paris, nouvelle vitrine de la création artistique ».

Épicentre de la mode, ruche artistique, carrefour d'innovations high-tech, plate-forme d'échanges culturels… Plus que jamais, Paris, riche de son passé, est une ville d'avenir, vibrante de créativité. État des lieux à l'heure de la Fashion Week. [...]

Un leadership dans la mode

« La mode est incontestablement un atout majeur du *soft power* français, affirme Pascal Morand, président exécutif de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode. Économiquement et en termes d'influence, c'est la première des industries créatives qui agit en interaction avec les autres, car elle n'a pas de limites et se nourrit de la transversalité. » Plus de 300 défilés par an sont organisés dans la capitale avec 50 % de marques étrangères présentes dans le calendrier officiel, alors que dans les autres villes elles sont nettement moins représentées : 13 % pour Milan, 9 % pour New York, 5 % pour Londres. « C'est à Paris que les marques du monde entier viennent le moment venu se faire reconnaître et si possible adouber. Pierre Bergé[1] disait que la place de la mode dans la capitale française s'inscrivait dans la lignée de l'École de Paris en peinture, dans la continuation d'un mouvement amorcé il y a plus d'un siècle. Rien n'est acquis pour autant, la forme contemporaine de la mondialisation se prête à la volatilité et les efforts collectifs doivent être déployés sans relâche », souligne Pascal Morand. D'ailleurs, pour renforcer sa position de leader dans la mode, Paris va se doter en 2020 d'une grande école, le nouvel Institut français de la mode. L'enjeu ? Faire éclore une nouvelle génération de talents capables un jour de prendre les rênes des grandes maisons de mode parisiennes, mais aussi de former les petites mains des ateliers et les décideurs du luxe de demain. « Il s'agit de faire du nouvel Institut le leader mondial de la formation de mode, en liant intimement création, management et savoir-faire », poursuit Pascal Morand.

[1] Pierre Bergé, homme d'affaires français dans le secteur de la Haute-Couture

L'offre culturelle parisienne

Paris, c'est trente-six jours de Fashion Week par an, mais c'est aussi la FIAC[2] en octobre, Paris Photo en novembre, 1 000 galeries d'art, 750 librairies, 350 théâtres, 170 musées[3] avec des programmations riches et variées - un calendrier de festivités non-stop pour maintenir une image de marque. La Ville Lumière est très certainement la cité la plus fantasmée, la plus désirée à travers le monde. Malgré l'impact des manifestations des « gilets jaunes », elle a signé en 2018 un record de fréquentation touristique (avec une augmentation de 11 % du nombre de visiteurs étrangers). La barre symbolique des 10 millions de visiteurs a même été franchie au Louvre (le Metropolitan Museum of Art de New York n'a accueilli « que » 7,4 millions de visiteurs en 2018). [...]

Source : Article de Sophie Abriat publié le 1er mars 2019 sur www.madame.lefigaro.fr

QUESTIONS :

1) Relevez trois atouts de Paris dans le domaine de la « création artistique ».
2) Expliquez la phrase soulignée.
3) À l'aide du document et de vos connaissances, justifiez l'affirmation suivante : « Paris est une ville mondiale ».

[2] FIAC : Foire Internationale d'Art Contemporain.
[3] Chiffres 2018 fournis par la Mairie de Paris.

OU

Sujet 2 : L'Outre-mer et la puissance française

DOCUMENT 1 : Carte du grand port maritime de la Réunion.

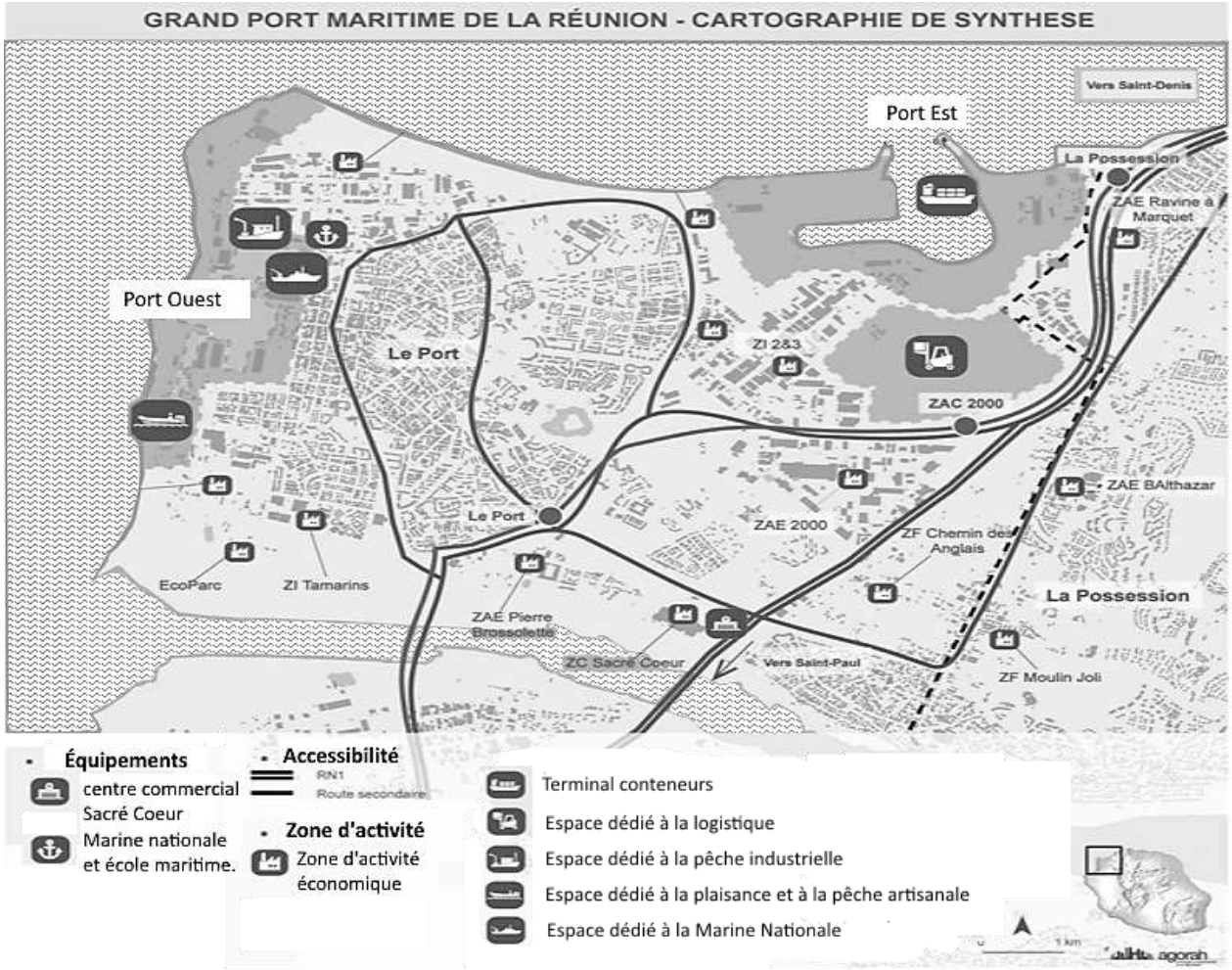

Source : d'après https://habiter-la-reunion.re/grand-port-maritime-reunion/

DOCUMENT 2 : Le Grand Port Maritime de la Réunion

Le Grand Port Maritime de la Réunion est le seul port de France à cumuler les fonctions de gare maritime, port de commerce, base navale, port de plaisance et port de pêche, mais c'est aussi un hub stratégique majeur dans l'océan Indien. Il connaît une croissance soutenue.

Un positionnement et un rôle stratégique majeur

Depuis sa découverte et l'époque de la Compagnie des Indes, L'île de la Réunion a toujours profité de son positionnement géostratégique favorable au carrefour des routes maritimes reliant l'Asie, l'Afrique, l'Europe, et l'Amérique du Sud. Mais sa géographie ne présentant pas de site naturel propice à l'implantation d'une infrastructure portuaire, il faudra attendre 1878 pour voir la construction d'un port à l'intérieur des terres sur la côte Ouest à la pointe des Galets.

Le Grand Port Maritime n'a cessé de se développer depuis (création du Port Est, construction de nouvelles infrastructures et de nouveaux quais…), et il connaît encore une forte accélération de son activité ces dernières années depuis que la CMA-CGM[1], troisième armateur mondial, a décidé d'en faire son hub stratégique de transbordement pour l'océan Indien. Le Grand Port Maritime représente logiquement un enjeu stratégique majeur pour La Réunion, mais aussi un acteur essentiel de l'économie réunionnaise. (...)

Un acteur économique majeur

Le Grand Port Maritime de La Réunion constitue un site stratégique majeur pour l'île, que ce soit concernant les importations et les exportations indispensables au fonctionnement de l'économie, mais aussi compte tenu de la zone d'activité qu'il représente et des emplois qu'il génère. Le complexe industrialo-portuaire de la Réunion rassemble en effet environ 350 entreprises et 4500 emplois directs, dont la moitié se concentrent dans les activités maritimes (manutention de marchandises pour le trafic local et transbordement). Le secteur public (notamment militaire, douanier et salariés) représente 17% des emplois.

Le renforcement de la connectivité du Grand Port Maritime de la Réunion, offre de nouveaux débouchés économiques pour les entreprises réunionnaises. Aussi bien en importation qu'en exportation, le développement de voies maritimes rapides et sécurisées vers l'Océan Indien, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient, s'accompagne d'une réduction significative du délai d'acheminement des entrants et ouvre de vastes horizons commerciaux.

3ème base navale de France

Le Grand Port Maritime de la Réunion accueille aussi la principale base navale française ultramarine et la 3ème de France. Cette base navale accueille plusieurs navires militaires dédiés à la protection et à la surveillance de l'océan Indien et des ZEE (Zones Économiques Exclusives françaises), du canal du Mozambique aux Terres Australes et Antarctiques. On y trouve le navire multimissions *Champlain*, les deux frégates de surveillance *Floréal* et *Nivôse*, le patrouilleur *Le Malin* ou encore *l'Astrolabe*, patrouilleur et navire logistique polaire.

Croisières et liaisons océan Indien

L'activité croisière dans l'océan Indien qui avait connu un ralentissement progressif à partir de 2010, se redresse depuis 2014. La compagnie Costa Croisières a relancé un circuit boucle entre les îles de la région, avec des escales sur 2 jours depuis 2016. La destination Réunion exerce également une attractivité nouvelle pour les prestigieux paquebots « tour-du-mondistes », comme ceux de la compagnie britannique Cunard Line (Queen Elisabeth, Queen Victoria), qui y débarquent désormais des croisiéristes venus des quatre coins de la planète (...).

Source : https://habiter-la-reunion.re/grand-port-maritime-reunion/

[1] CMA-CGM : entreprise française de porte-conteneur.

.

<u>QUESTIONS</u> :

1) Pourquoi peut-on parler de position stratégique au sujet du Grand Port Maritime de la Réunion ? **(DOCUMENT 1)**
2) Relevez trois éléments qui montrent l'importance de ce port pour l'économie de l'île de la Réunion. **(DOCUMENT 2)**
3) À l'aide des documents et de vos connaissances, justifiez l'affirmation suivante : « les territoires d'Outre-mer participent à la puissance française ».